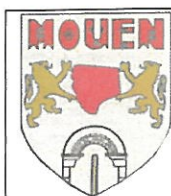


2022-07



COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 8 mars 2022

Convocation du 14 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et huit mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : M GODEFROY Bruno, M LESAUVAGE Alain, Mme TILLARD Clémentine, M MARIE Bruno, M BRIERE Bastien, M RUEL Denis, MARIE Bruno, Mme HUBERT Séverine, Cédric VAUQUELIN, M PERON Vincent, Mme PELEGRI Marie-José

Pouvoir : Mme LE DRAMP-DENIS Marie donne pouvoir à M GODEFROY Bruno,

Absents excusés : Mme Sophie PINGEON,

Absents : M PAGNY Yann, Mme LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie,

Secrétaire de séance : M BRIERE Bastien

Le compte rendu de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière. Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle pas d'observation ni de réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Mme PELEGRI Marie-José est nommée président de séance et donne lecture des résultats de l'exercice 2021.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : **784 545,45 €**

et les recettes de fonctionnement à la somme de : **1 138 442,78 €**

soit un excédent de clôture de : **353 897,23 €**

Compte tenu du report de l'exercice de **718 800,00 €**, l'excédent de clôture global de fonctionnement s'élève à la somme de : **1 072 697,33 €**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de **323 472,46 €**

et les recettes d'investissement à la somme de : **821 678,85 €**

soit un excédent de clôture de l'exercice de **498 206,39 €**

Compte tenu du report de **438 890,87 €**, l'excédent de clôture global d'investissement s'élève à la somme de : **937 097,26 €**.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 est voté à l'unanimité des membres présents

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Section d'INVESTISSEMENT	
dépenses réalisées	323 472,46€
recettes réalisées	821 678,85€
résultat de l'exercice 2021	498 206,39 €
Excédent d'investissement reporté (001) au BP 2020	438 890,87 €
Excédent global à reporter (001) Budget 2021	937 097,26 €
restes à réaliser dépenses	218 060,00€
restes à réaliser recettes	0
Excédent d'investissement cumulé	719 037,26 €
Section de FONCTIONNEMENT	
dépenses réalisées	784 545,45 €
recettes réalisées	1 138 442,78 €
résultat d'exercice 2021	353 897,33 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) au BP 2020	718 800,00 €
résultats cumulés	1 072 697,33 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement sera affecté à l'article 1068 pour un montant de : 250 697,33 €.
- L'excédent de fonctionnement sera repris en report (R002) pour un montant de 822 000,00 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions pour l'année 2022, aux associations et autres organismes. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Art 6574 - Associations

	VOTE	
ADMR	600.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
AMUZ MOUEN	250.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ANCIENS COMBATTANTS	250.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
AMEP	1240.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ASLO	900.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
BOUCHONS 14	400.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
CLUB DE L'AMITIE	150.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FORUM	200.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ECOLE MATERNELLE	500.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ECOLE ELEMENTAIRE	1000.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FSL (fond solidarité logement)	280.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
LES CYCLOS DE L'ODON	250.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
MFR LA BAGOTIERE	60.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
TENNIS CLUB DE BARON	150.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FESTI MOUEN	4200.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FC MOUEN	900.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
COMITE DE JUMELAGE	650.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
LAMIDO spectacle commune Mouen-Tourville Sur Odon-Verson	600.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

LE RESTO DU COEUR	50.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
PREVENTION ROUTIERE	50.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
APF HANDICAP	50.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
SNSM	270.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
MONTANT À INDIVIDUALISER	2 000,00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
SOMME VOTEE	15000.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Art 657362 - C C A S	8 000.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (22,10%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition commune 2021 pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 8.95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties commune : 26.16 % (taux actuel) + 22.10% (taux anciennement perçu par le département) soit un total de 48.26%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.08 %

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022

En fonctionnement

Charges

Charges à caractère général	405700
Charges de personnel et frais assimilés	474200
Atténuations de produits	2000
Charges de gestion courante	195700
Charges financières	26000
Charges exceptionnelles	2000

Dépenses imprévues	90000
Virement à la section d'investissement	404400
dotat° aux amort. des immo.incorporelles et corpo.	40000
total	1640000

Recettes

Résultat reporté ou anticipé	822000
Atténuations de charges	1000
Produits des services, du domaine et ventes	95100
Impôts et taxes	594800
Dotations et participations	96400
Autres produits de gestion courante	30000
Produits financiers	700
Produits exceptionnels	0
total	1640000

En Investissement

dépenses

Immobilisations incorporelles	70000
Subventions d'équipement versées	10000
Immobilisations corporelles	875940
Immobilisations en cours	574000
Dotations fond divers et réserves	1000
Emprunts et dettes assimilées	107000
Dépenses imprévues	110000
RAR (reste à réaliser)	218060
total	1966000

Recettes

Subventions d'investissement	18000
Dotations fond divers et réserves	268502,74
Opération d'ordre de transfert entre section	30000
Autres immobilisations financières	12000
Opérations patrimoniales	296000
Virement de la section de fonctionnement	404400
Solde d'exécution positif reporté	937097,26
Bâtiments et installations	0
total	1966000

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions diverses :

Point sur le déploiement de la fibre : le président du département du Calvados annonce dans un courrier reçu le 4 mars, une complétude du réseau à l'échelle du département pour fin 2023.

Point sur la situation en Ukraine : La mairie met en place un dispositif de collecte des dons. Une information sous la forme d'un Mouen Info vient compléter les informations d'ores et déjà délivrées sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune.

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22H30

A Mouen, le 09 Mars 2022
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

